



Pacte municipal de réussite éducative

Synthèse

2018

Direction enfance jeunesse
Tél. 02 35 63 60 68
www.sotteville-les-rouen.fr



Qu'est-ce que le Pacte municipal de réussite éducative ?



Le Pacte Municipal de Réussite Educative (PMRE) traduit les orientations et les valeurs défendues par la Ville, en partenariat avec l'Education nationale, la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime.

Ce projet partagé a pour finalité de favoriser la **réussite éducative et le développement harmonieux de chaque enfant**, en conciliant réussite scolaire, épanouissement personnel et relation aux autres.

Le PMRE est le cadre de référence de l'ensemble des acteurs éducatifs qui interviennent dans et autour de l'école : enseignants, parents, animateurs, personnels municipaux, associations...



A qui s'adresse-t-il ?

Principalement aux enfants de 2 à 11 ans scolarisés dans les écoles sottevillaises soit 2700 élèves

Quand est-il mis en œuvre ?

Majoritairement en période scolaire, tous les jours de la semaine du lundi au samedi.



les actions peuvent également concerner d'autres tranches d'âge (petite enfance, ados) et/ou les périodes de vacances




Quels sont les objectifs éducatifs ?

Œuvrer à l'égalité des chances et des droits

✓ Accompagner les enfants en difficulté ou en fragilité dans leur parcours scolaire et/ou familial

- ▶ Le Réseau pour la coéducation et la réussite éducative (RéCRE) – 2 éducatrices

✓ Offrir l'accès à des activités culturelles, sportives et citoyennes pour tous


- ▶ Le Contrat partenaire jeunes (CPJ) – environ 180 enfants et jeunes bénéficiaires
- ▶ Les accueils de loisirs – 4 structures – 335 places
- ▶ Un nouvel accueil de loisirs le mercredi matin 
- ▶ Création de la Ludosphère = Ludosport + Ludoculture + Ludocité – environ 400 bénéficiaires 
- ▶ Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse 

✓ Accompagner les familles dans leur diversité


- ▶ L'Espace famille => accueil physique et téléphonique, portail famille numérique...

Permettre l'épanouissement de l'enfant

✓ Créer des conditions d'accueil favorable

- ▶ Une organisation adaptée au rythme des enfants
- ▶ Un temps du midi revisité pour favoriser détente, jeux libres et activités adaptées aux besoins de chaque enfant
- ▶ Des personnels formés et qualifiés – environ 250 agents dans les écoles (ATSEM, équipes de restauration, animateurs...)
- ▶ Positionnement d'un coordonnateur périscolaire référent par groupe scolaire 
- ▶ Un plan pluriannuel de travaux dans les écoles – 1 million d'euros par an

✓ Réunir les conditions d'un climat scolaire serein

- ▶ Contrat de civilité
- ▶ Charte de vie des écoles 

Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté



✓ Œuvrer collectivement pour promouvoir le vivre ensemble

- ▶ Actions citoyennes – Exemple : élèves médiateurs
- ▶ Démarches de sensibilisation des enfants – Exemple : action « Parlez-moi d'égalité »

✓ Favoriser l'intégration des enfants qui présentent des besoins spécifiques (santé, handicap)


- ▶ Mise à disposition d'infirmières municipales dans les écoles
- ▶ Accueils d'unités d'enseignement spécialisé (enfants autistes, enfants sourds...)

✓ Rendre les enfants acteurs de leur quotidien

- ▶ Conseil municipal d'enfants
- ▶ Conseils des écoliers
- ▶ « Agissons ensemble : pour une restauration responsable » 
- ▶ Elaboration d'une mascotte de la restauration par les enfants du CME 

Valoriser le partenariat éducatif

✓ Coconstruire la politique éducative de la Ville

- ▶ Conseil de l'éducation – depuis 2014 – thématiques de travail renouvelées :
 - Une restauration collective responsable et durable
 - Pour des abords des écoles sereins et sécurisés 
 - Quels dispositifs d'accompagnement à la scolarité ?

✓ Soutenir les projets et initiatives des écoles

- ▶ Financement des projets pédagogiques des enseignants – 90% des classes concernées
- ▶ Mise à disposition de locaux et matériels pour les réunions ou événements festifs dans les écoles

✓ Mettre en place les conditions de l'exercice de la coéducation

- ▶ Partenariat entre directeurs d'école, coordonnateurs périscolaires et responsables accueil restauration (RAR)
- ▶ Une ATSEM par classe de maternelle
- ▶ Travail sur une charte des collaborations entre ATSEM et enseignants 